

**Présidence de M. David Habib
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

Débat sur l'évaluation de la politique d'accueil touristique

M. le président : L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de la politique d'accueil touristique. La Conférence des Présidents a décidé d'organiser ce débat en deux parties. Dans un premier temps, nous entendrons les orateurs des groupes, puis le Gouvernement. Nous procéderons ensuite à une séance de questions-réponses. La durée des questions et des réponses est limitée à deux minutes, sans droit de réplique.

Mme Marianne Dubois : Ma question concerne le tourisme rural et le tourisme avec handicap. La mise en accessibilité de tous les établissements accueillant du public, dont les établissements touristiques, est en cours de réalisation sur l'ensemble de notre territoire. Le coût de ces mises aux normes est parfois insupportable pour les restaurants, les hôtels, les gîtes, notamment dans les territoires ruraux où de nombreux petits établissements n'ont malheureusement pas pu relever le défi, comme je peux le constater dans le Loiret. Rappelons qu'en juin 2015, ces établissements ruraux ont déjà dû subir l'obligation réglementaire de mettre fin à la signalisation de leurs établissements grâce aux préenseignes : les préjudices sont importants.

Notons également que la mise en accessibilité vise autant la population vieillissante que les porteurs de handicap : nous parlons naturellement d'accessibilité pour tous. Une campagne de communication sur la marque Qualité Tourisme, menée en 2015, avec l'achat de bannières publicitaires sur internet, a été un vif succès. Peut-on espérer la même action pour valoriser la marque d'État Tourisme et Handicap ? Il est à noter que les territoires réalisent des efforts importants pour monter des partenariats et accompagner les parties prenantes dans leur démarche. Ils se sentent toutefois seuls et peu valorisés au niveau national. L'accompagnement de l'État serait une juste contribution aux efforts considérables consentis par les métiers de l'hébergement et de la restauration. Plus généralement, quelles actions sont envisagées pour valoriser nos territoires ruraux ou aboutir à leur mise en marché touristique ?

M. le président : La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État : Madame la députée, vous attirez l'attention du Gouvernement sur un sujet essentiel, qui retient déjà toute notre attention. Je vous réponds là à la fois en tant que membre du Gouvernement et qu'élu d'un territoire rural, avec la volonté non seulement de prendre en compte la réalité mais encore d'offrir un tourisme qui s'adresse à tous. En effet, on mesure aussi l'état d'avancement d'un pays à la manière dont il accueille les personnes en situation de handicap et leur permet de voyager, de se déplacer, et de connaître, au même titre que les autres personnes, des expériences touristiques.

Beaucoup a été fait dans ce domaine, et les avancées sont nombreuses. A l'heure actuelle, le Gouvernement souhaite déployer et renforcer le label Tourisme et Handicap, afin de mettre en valeur les territoires et les acteurs privés exemplaires en la matière.

Nous souhaitons aussi que les acteurs soient les plus nombreux possibles à s'inscrire dans cette démarche. De nombreux travaux ont été réalisés, notamment pour la mise aux normes des établissements recevant du public.

Il a aussi été constaté que les obligations faites aux établissements recevant du public ne pouvaient pas toujours être réalisées et ne rencontraient parfois pas des décisions adéquates. En 2015, le Premier ministre a ainsi demandé à la sénatrice Claire-Lisse Champion de mener une concertation pour faire évoluer le cadre juridique proposé par la loi du 11 février 2005. Ce rapport, qui avait été remis au Gouvernement, a préconisé un dispositif d'agenda d'accessibilité programmée, permettant parfois de prolonger le délai de mise en conformité, dans un cadre contraint et avec un ajustement de l'environnement normatif.

Pour permettre la mise en oeuvre la plus rapide possible du dispositif préconisé, le Gouvernement a décidé de procéder par voie d'ordonnance. Les différents textes, qui concernent principalement les établissements recevant du public, la construction de logements, la voirie, le stationnement et le transport, traduisent une nouvelle approche de la réglementation. L'objectif est de simplifier et d'actualiser de nombreuses normes et dispositions réglementaires et de les compléter afin de mieux prendre en compte l'ensemble des formes de handicap, sans en retenir une plutôt qu'une autre. Au premier semestre de l'année dernière, plus de 330 000 établissements recevant du public s'étaient déjà engagés dans ce dispositif : c'est très encourageant.

Une convention a été signée en 2014 avec Atout France et la direction générale des entreprises afin d'accompagner les entreprises dans la réalisation des programmes d'accessibilité. Cette action se poursuivra bien évidemment en 2016. Il s'agit d'une cause nationale fondamentale, et nous aiderons les acteurs du tourisme à la défendre.